

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Affaire CM171109009:

**Approbation de la
modification simplifiée du
Plan Local d'Urbanisme
(PLU) pour la suppression
d'Emplacements Réservés
(ER)**

Le Maire certifie que la
convocation du conseil
municipal a été régulièrement
faite le : 02/11/2017
et affichée le : 02/11/2017
sous le numéro : 939

Nombre de membres
en exercice 55

Nombre de membres
présents 34

Le Maire:

Joseph SINIMALE

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à 14 H 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Joseph SINIMALE, Maire de Saint-Paul.

ETAIENT PRESENTS :

M. SINIMALE Joseph - M. VELLEZEN Yoland - M. MELCHIOR Cyrille - Mme LOCAME-MACHADO Patricia - M. POTA Alex - Mme BARLIEU Géraldine - Mme CARPANIN PARVADY Gertrude - Mme LATCHIMY Isabelle - M. HOARAU Marc-André - Mme FONTAINE Audrey - M. PANCHBAYA Yacoub - Mme PIGNOLET-DUMONT Annie - Mme LAHISAFY Magalie - M. AURE Jean-Marc - M. FLORES Patrick - M. GANGAMA Erick - Mme HOARAU Patricia - M. RAVENNE Axel - M. DORLA Patrick - M. ROMELY Dominique - Mme BOURBON Josie - M. ALCINOUS Benoît - M. MARTINEAU Thierry - Mme SEVETIAN Nadine - M. FONTAINE Pascal - Mme DJUNIA Carine - Mme HOAREAU Marie Nathalie - Mme GADO Magalie - Mme PERON Virginie - Mme TANG TONG HI Julie - M. IBAR Sébastien - Mme BIMA Kelly - Mme BASQUAISE Gislaine - M. MOYAC Charles

ETAIENT REPRESENTES :

- M. MAROUVIN-VIRAMALE Fabrice (procuration à M. FLORES Patrick)
- M. MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY Claude (procuration à M. HOARAU Marc André)
- Mme SINIMALE Sandra (procuration à Mme SEVETIAN Nadine)
- M. SAINT-ALME Guy (procuration à M. VELLEZEN Yoland)
- M. TEVANIN SINGAINY Maurice (procuration à M. FONTAINE Pascal)
- M. CLAIN Christian Joseph (procuration à M. SINIMALE Joseph)

ETAIENT ABSENTS :

Mme SEVAGAMY Geneviève - Mme BAPTISTE Sonia Reine Marie - Mme BERTRAND Cathy - Mme VERDUN Marie Davilla - M. GROSSET Kevy - M. GAMARUS Jean-Marc - M. MELIN Jean-Claude - M. LEGROS Patrick - Mme CHANE-HONG Régine - M. LASSON Jean-Marie - Mme HOARAU Lynda - M. MOUTAMA CHEDIAPIN Guylain - M. SERAPHIN Emmanuel - Mme LOUGNON Laurence - Mme COUSIN Melissa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Patricia LOCAME-MACHADO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
AFFAIRE N° 9 /

Affiché en Mairie le : 2.2. NOV. 2017.

Sous le numéro : 939

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la suppression d'Emplacements Réservés (ER)

Date de transmission de l'acte : 22/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2017

Numéro de l'acte : CM171109009 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 974-219740156-20171109-CM171109009-DE

Date de décision : 09/11/2017

Acte transmis par : Sandrine LAYEMAR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

Affaire CM171109009 / Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la suppression d'Emplacements Réservés (ER).

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 06 juillet 2017, le conseil municipal a validé la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU pour la suppression d'Emplacements Réservés (ER) et en a fixé les modalités de concertation.

Ainsi, le dossier de modification simplifié du PLU de Saint-Paul et les avis des personnes publiques associées consultées ont été mis à la disposition du public pendant un mois, **du 1^{er} au 31 août 2017**, et le public informé dans les lieux et conditions fixés par la délibération du 06 juillet 2017.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées sur le projet le 11 juillet 2017 conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme. Leurs avis ont été joints au dossier de mise à disposition au public :

- Le Département de La Réunion a notamment confirmé le souhait de suppression de l'ER n°99 (ER pour déviation RD 10), demandé une suppression totale de l'ER 205 (Réservation d'irrigation) et une modification de l'ER n°17 (Parking du Théâtre de Plein Air).
- La Région Réunion n'a pas émis de remarques particulières ;

Il est proposé de répondre favorablement à la demande du Département de la Réunion de supprimer totalement l'ER n°205, ce dernier étant devenu obsolète.

Concernant l'ER n°17, il est proposé, en accord avec le Département, de réduire la surface comme demandée sans extension supplémentaire.

Par ailleurs, 11 demandes de modification ou de suppression d'ER, non prévues par la procédure en cours, ont été formulées par le public au cours de la mise à disposition du dossier. Il est proposé de répondre défavorablement à l'ensemble de ces demandes de manière justifiée conformément aux arguments développés dans le tableau ci-joint. La destination et le projet liés à chacun de ces ER gardent un caractère d'intérêt général pour l'aménagement de la commune. Seule une partie de l'ER 167, au nord du chemin des Orangers, est supprimée suite aux observations du public pour corriger une erreur matérielle.

Ces observations commentées sont enregistrées et conservées à la Mairie de Saint-Paul, et annexées à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le Maire doit présenter le bilan de cette mise à disposition devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération.

La commission « Aménagement - Environnement et Développement Economique » (réunie le 25 octobre 2017) a émis un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 : de valider le bilan de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'approuver la modification simplifiée du PLU pour la suppression d'Emplacements Réservés ;

Article 3: d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

Certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Saint-Paul, le 9 novembre 2017

Le Maire,

Joseph SINMALE



**Modification simplifiée du PLU de Saint-Paul – Suppression d’Emplacement réservés (ER) – Synthèse des remarques
suite à la mise à disposition du dossier du 1^{er} au 31 août 2017**

Personnes Publiques Associées						
Nom	Date	ER	Destination	Concerné par la procédure	Demande	Observations Ville
REGION REUNION	31/07/2017	/		/	Pas de remarques particulières	Dont acte
DEPARTEMENT DE LA REUNION	18/08/2017	99	Voirie de désenclavement lié à la déviation de la RD10	Oui	Confirme le souhait de suppression	Dont acte
		205	Réalisation d'un réservoir d'irrigation	Oui	Demande la suppression partielle de l'ER	Le Département a acquis certaine parcelle et il n'y a plus lieu de conserver cet ER. Il est donc proposé de le supprimer entièrement à l'approbation de la modification simplifiée du PLU.
		17	Aménagement du parking du Théâtre de Saint-Gilles	Non	Demande une suppression partielle de l'ER	En accord avec le Département, suppression de l'emprise demandée, sans extension de l'ER.
DEPARTEMENT DE LA REUNION	15/09/2017	17	Aménagement du parking du Théâtre de Saint-Gilles	Non	Demande une suppression partielle et extension de l'ER et son extension sur 10 550 m ²	Remarque suite à celle du 18/08, hors procédure de MAD.

Administrés						
Nom	Date	ER	Destination	Concerné par la procédure	Demande	Observations Ville
CTS AH SAM Jean	01/08/2017	189	Aménagement du chemin Ruyter à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la modification de l'ER 189 - plan joint	L'Etat actuel du chemin justifie le maintien de l'ER. La solution proposée par la famille AH-SAM est difficile à mettre en œuvre au vu de la pente du terrain et des angles des virages. Un tracé alternatif pourra être étudié en concertation avec le propriétaire à l'occasion d'un permis d'aménager.
CTS AH SAM Jean	30/08/2017	189	Aménagement du chemin Ruyter à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la modification de l'ER 189 - Photos jointes	
BEDIER Adrien	07/08/2017	160	Réalisation d'une voie de bouclage à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la modification ou suppression de l'ER 160	La nécessité de réaliser cette voie de bouclage est confirmée.
DUPONT Sabine	07/08/2017	160	Réalisation d'une voie de bouclage à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la suppression de l'ER 160	
Société Développement Océan Indien	11/08/2017	6	Réalisation d'une aire de stationnement	Non	Demande la suppression de l'ER 6 pour mener un projet de construction de 27 logements	Rappel du principe n°10 du PADD du PLU : "Organiser des surfaces de stationnement dans des secteurs névralgiques comme par exemple Saint-Gilles les Bains ou encore autour du futur pôle d'échanges en transport en commun de Saint-Paul ville où des parkings mutualisés entre bureaux, logements et commerces seront proposés dans ces zones stratégiques" - les ER 2 et 6 concourent à la réalisation de cet objectifs et doivent-être maintenus.
ODYSSEY Développement	25/08/2017	2	Réalisation d'une aire de stationnement	Non	Demande la suppression de l'ER 2 pour mener un projet de construction de bureaux	
Société Développement Océan Indien	25/08/2017	6	Réalisation d'une aire de stationnement	Non	Demande la suppression de l'ER 6 pour mener un projet de construction de 27 logements	
Roger de Villecourt	28/08/2017	11	Aménagement du sentier littoral avec piste cyclable et 'Petit train'	Non	Demande la suppression de l'ER 11 sur son terrain pour y mener son projet privé	ces trois ER concernent l'aménagement du sentier littoral qui reprend en partie l'ancien tracé du CFR mais également la rue des Mouettes. La réalisation de cet itinéraire est inscrit dans le principe n° 10 du

Nour LOCATE	31/08/2017	35	Prolongement et aménagement de la rue des Mouettes à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la suppression totale de l'ER 35	PADD du PLU : "Créer un réseau de circulations destinées aux modes doux de déplacement (piétons, vélos, roller, ...) : (...) C'est la raison pour laquelle Saint-Paul va promouvoir un réseau de circulations douces et notamment un itinéraire de bord de mer traversant toute la commune, de Cambaie à la ravine Trois Bassins. « La suppression de ces ER ne peut s'envisager seulement si un autre itinéraire est identifié ou si le projet est abandonné en menant la procédure adéquate (modification ou révision du PLU).
SCI SWAPARONADE via Nathalie Thiawkine	30/08/2017	35	Prolongement et aménagement de la rue des Mouettes à 6 mètres d'emprise	Non	Demande la suppression totale de l'ER 35	La conservation de l'ER 167 est indispensable pour garantir la programmation de logements aidés sur le secteur 2 de la ZAC Sans Souci pour les années à venir. Néanmoins, la partie nord de l'ER, au-delà du chemin des Orangers est supprimée. Il s'agit de la correction d'une erreur matérielle.
Daniel Michel	31/08/2017	167	Réalisation d'une opération de logements aidés	Non	Demande la suppression totale de l'ER 167 pour jouir de leur bien	